

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DRAGUIGNAN - 8302 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 13/04/2026 - 1968 - 1997 B 00211 - 353 311 467 - AAZ SYSTEM

SARL AAZ SYSTET7

30 MARS 2026

Chemin de Salgues
la Haute Taurie

83510 LORGUES

SIRET : 353 34 467 000 32

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

13 AVR. 2026

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N°

2026 / 1968

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint :

- Bilan + CR
- PV AGO
- Affectation du résultat
- Chèque de 44,77 €

pour dépôt des comptes annuels pour l'exercice clos au 31
décembre 2023.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Souwer Nicolas



PS : Ci-joint enveloppe pour retour de facture.

Comptes annuels

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

AAZ System

Chemin DES SALGUES
83780 FLAYOSC

APE : 7022Z -
Siret : 35331146700032

mazars

MAZARS EXPERTS & CONSEILS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
2B Avenue Pierre de Coubertin

38170 SEYSSINET PARISSET

Tél : 04.76.84.43.43

Fax :

Courriel :

Web :

 Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Annexe	11
Règles et méthodes comptables	12
Notes sur le bilan	14
Notes sur le compte de résultat	18
Etats détaillés	19
Bilan détaillé	20
Compte de résultat détaillé	24
Liasse fiscale	29
Documents complémentaires	53

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société AAZ System relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 556 439,13
Chiffre d'affaires	426 565,48
Résultat net comptable (Perte)	-40 077,10

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SEYSSINET PARISET
Le 15/05/2024
Pour MAZARS EXPERTS & CONSEILS
Bertrand CELSE
Expert Comptable

Bertrand
CELSE

Signé numériquement par Bertrand
CELSE
DN : cn=Bertrand CELSE, o=FFI,
o=MAZARS EXPERTS CONSEILS,
ou=0002 97770890,
email=bertrand.celse@mazars.fr
Date : 2024.05.21 10:28:53 +02'00'

Certificat
de
Gérance
Associée
à l'exercice
2023-2024
Antoine
ROQUE

Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	285 254	222 105	63 149	118 253
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	69 902	628	69 274	69 274
Constructions	1 108 384	922 843	185 541	202 198
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 681	13 718	1 963	3 087
Autres immobilisations corporelles	72 052	65 831	6 221	7 904
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	377 401		377 401	377 401
Créances rattachées aux participations	563 519		563 519	563 686
Autres titres immobilisés				
Frais				
Autres immobilisations financières	46 014		46 014	46 014
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 538 206	1 225 126	1 313 080	1 387 816
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	15 856		15 856	3 653
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	78 687	725	77 962	60 428
Autres créances	67 547		67 547	145 308
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	73 195		73 195	83 612
Charges constatées d'avance (3)	8 800		8 800	3 862
TOTAL ACTIF CIRCULANT	244 084	725	243 359	296 863
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 782 290	1 225 851	1 556 439	1 684 680
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 034	

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	647 604	647 604
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	64 715	64 715
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	77 883	168 583
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-40 077	-90 699
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	750 125	790 203
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	42 075	57 259
Emprunts et dettes financières diverses (3)	421 866	416 267
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	123 971	116 611
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187 064	267 831
Dettes fiscales et sociales	22 732	30 099
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 457	
Autres dettes	4 148	6 409
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	806 314	894 477
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 556 439	1 684 680
(1) Dont à plus d'un an (a)	25 760	41 621
(1) Dont à moins d'un an (a)	656 582	736 244
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	454	86
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	2 782	4 139
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	423 784	441 751
Chiffre d'affaires net	426 565	445 889
Dont à l'exportation	27 000	30 000
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	9 019	5 222
Autres produits	13	103
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	434 597	451 215
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	1 238	2 053
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	330 687	339 707
Impôts, taxes et versements assimilés	16 411	19 348
Salaires et traitements	44 007	19 652
Charges sociales	19 616	12 998
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	79 026	78 971
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	348	377
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	514	442
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	491 846	473 547
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-57 249	-22 332
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	14 799	15 652
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	907	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	907	
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	2 333	-1 797
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	2 333	-1 797
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 426	1 797
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-43 876	-4 883

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 817	2 719
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 817	2 719
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	218	88 536
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	218	88 536
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 599	-85 816
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 200	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	453 120	469 587
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	493 197	560 286
BENEFICE OU PERTE	-40 077	-90 699
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : AAZ System

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 556 439 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 40 077 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2024.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- prépondérance des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- séparation des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	285 254			285 254
Immobilisations corporelles	1 261 562	4 457		1 266 019
Immobilisations financières	987 100		167	986 933
Total	2 533 916	4 457	167	2 538 206
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	167 001	55 104		222 105
Immobilisations corporelles	979 098	23 922		1 003 020
Immobilisations financières				
Total	1 146 100	79 026		1 225 126
ACTIF NET	1 387 816	-74 569	167	1 313 080

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 764 566 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	609 533		609 533
Créances rattachées à des participations	563 519		563 519
Autres	46 014		46 014
Créances de l'actif circulant :	155 033	154 000	1 034
Créances Clients et Comptes rattachés	78 687	77 653	1 034
Autres	67 547	67 547	
Charges constatées d'avance	8 800	8 800	
Total	764 566	154 000	610 566

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	27 000
Etat - produits à recevoir	8 815
Divers - produits à recevoir	570
Total	36 385

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 647 604,34 euros décomposé en 42 480 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	42 480	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	42 480	15,24

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 682 343 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	454	454		
- à plus de 1 an à l'origine	41 621	15 861	25 760	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	421 866	421 866		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187 064	187 064		
Dettes fiscales et sociales	22 732	22 732		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 457	4 457		
Autres dettes (**)	4 148	4 148		
Produits constatés d'avance				
Total	682 343	656 582	25 760	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	8 518			
(**) Dont envers Groupe et associés	383 708			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 291 960 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact non parvenue	22 027
Frs immobil. - fact. non parvenues	4 457
Banque - Intérêts courus à payer	454
Intérêts courus	46
Total	26 984

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	8 800		
Total	8 800		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	55 412	27 000	82 412
Ventes de marchandises	2 782		2 782
Produits des activités annexes	341 372		341 372
TOTAL	399 565	27 000	426 565

Etats détaillés

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
20500000 – Site internet	22 900,00		22 900,00	22 900,00
20501000 – Portail locations vacances	262 353,96		262 353,96	262 353,96
28050000 – Amort site internet		20 529,99	-20 529,99	-17 896,66
28050100 – Amort portail locations vacances		201 575,28	-201 575,28	-149 104,49
Concessions, brevets et droits assimilés	285 253,96	222 105,27	63 148,69	118 252,81
Immobilisations incorporelles	285 253,96	222 105,27	63 148,69	118 252,81
21111000 – Terrain nevache	907,07		907,07	907,07
21111100 – Terrain 2 garages f	762,25		762,25	762,25
21111200 – Terrain chalet ho	33 444,27		33 444,27	33 444,27
21111400 – Terrain etiero	3 353,88		3 353,88	3 353,88
21111500 – Terrain parking	1 561,60		1 561,60	1 561,60
21112000 – Terrain chalet g	4 878,36		4 878,36	4 878,36
21151700 – Terrain aouro	1 216,54		1 216,54	1 216,54
21151800 – Terrain gouroun	917,74		917,74	917,74
21151900 – Terrain constr. nord 1577m	20 605,00		20 605,00	20 605,00
21152000 – Amenagt terrain lorgues 212200	628,03		628,03	628,03
21152100 – Terrain agricole sud 1627 m	1 627,00		1 627,00	1 627,00
28115200 – Amort/amenag terrain lorgues		628,03	-628,03	-628,03
Terrains	69 901,74	628,03	69 273,71	69 273,71
21310010 – DERNIER LOT MARCHAND DE	51 904,00		51 904,00	51 904,00
21310500 – Maison brides	225 700,00		225 700,00	225 700,00
21315010 – Amort agent const lorgues	3 365,79		3 365,79	3 365,79
21315010 – Amort chalet ho	346 861,70		346 861,70	346 861,70
21315040 – Amort etiero	61 613,15		61 613,15	61 613,15
21315100 – Amort chalet g garages	7 925,12		7 925,12	7 925,12
21315120 – Amort taquo	34 169,02		34 169,02	34 169,02
21315130 – Amort mei	34 169,02		34 169,02	34 169,02
21315140 – Amort sore	60 745,14		60 745,14	60 745,14
21315150 – Amort garages f	13 720,41		13 720,41	13 720,41
21315160 – Aménagement maison brides	8 250,12		8 250,12	8 250,12
21315170 – Amort chalet aouro	94 631,99		94 631,99	94 631,99
21315180 – Amort chalet gouroun	71 561,68		71 561,68	71 561,68
21315200 – Amort garage brides	30 000,00		30 000,00	30 000,00
21315220 – Amort bureau+atelier	63 766,91		63 766,91	63 766,91
28131001 – Amort dernier lot march de bien		6 930,17	-6 930,17	-3 469,89
28131050 – Amort maison brides		113 770,00	-113 770,00	-102 485,00
281315010 – Amort agent lorgues		3 365,79	-3 365,79	-3 365,79
281315020 – Amort chalet ho		346 861,70	-346 861,70	-346 861,70
281315040 – Amort etiero		61 613,15	-61 613,15	-61 613,15
281315100 – Amort garage chalet g		7 925,12	-7 925,12	-7 925,12
281315120 – Amort taquo		34 169,02	-34 169,02	-34 169,02
281315130 – Amort mei		34 169,02	-34 169,02	-34 169,02
281315140 – Amort sore		60 745,14	-60 745,14	-60 745,14
281315150 – Amort garages f		13 720,41	-13 720,41	-13 720,41
281315160 – Amort amenag maison brides		3 804,92	-3 804,92	-3 392,42
281315170 – Amort chalet aouro		94 631,99	-94 631,99	-94 631,99
281315180 – Amort agene gouron		71 561,68	-71 561,68	-71 561,68
281315200 – Amort garage brides		5 808,33	-5 808,33	-4 308,33
281315220 – Amort lorgues bureau atelier		63 766,91	-63 766,91	-63 766,91
Constructions	1 108 384,05	922 843,35	185 540,70	202 198,48
21541000 – Materiel	6 082,49		6 082,49	6 082,49
21544100 – Mat tech location nevache	9 598,36		9 598,36	9 598,36

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
28154100 – Amort materiel		5 335,89	-5 335,89	-5 010,89
28154410 – Amort mat loc nevache		8 382,43	-8 382,43	-7 582,93
Installations techniques, matériel et outillage	15 680,85	13 718,32	1 962,53	3 087,03
21820000 – Matériel de transport	19 496,03		19 496,03	19 496,03
21821100 – Vehicules chantier	3 399,00		3 399,00	3 399,00
21830000 – Mat bureau et info	38 022,56		38 022,56	33 565,58
21840100 – Mobilier location nevache	6 834,34		6 834,34	6 834,34
21840300 – Mobilier maison brides	4 300,00		4 300,00	4 300,00
28182000 – Amort materiel de transport		17 210,68	-17 210,68	-13 311,47
28182110 – Amort materiel chantier		3 399,00	-3 399,00	-3 399,00
28183000 – Amort mat bureau et informatik		34 375,05	-34 375,05	-32 659,21
28184010 – Amort mobilier locations		6 545,86	-6 545,86	-6 451,28
28184030 – Amort mobilier brides		4 300,00	-4 300,00	-3 870,00
Autres immobilisations corporelles	72 051,93	65 830,59	6 221,34	7 903,99
Immobilisations corporelles	1 266 018,57	1 003 020,29	262 998,28	282 463,21
26110000 – Capital sci troll	198 253,85		198 253,85	198 253,85
26180000 – Titres bookingsync	195,20		195,20	195,20
26181000 – AUGM CAPITAL BOOKINGSYN	178 360,00		178 360,00	178 360,00
26190000 – Titres sci echailon	91,47		91,47	91,47
26191100 – Titres apidae	500,00		500,00	500,00
26712100 – Ce sci echailons	12 512,62		12 512,62	12 679,62
26712400 – Ce bookingsync	551 006,44		551 006,44	551 006,44
Participations et créances rattachées	940 919,58		940 919,58	941 086,58
27550000 – Depots et caution sci pins	25 000,00		25 000,00	25 000,00
27550100 – Depots et caution pgmd	20 000,00		20 000,00	20 000,00
27551000 – Caution gaz	1 013,79		1 013,79	1 013,79
Autres immobilisations financières	46 013,79		46 013,79	46 013,79
Immobilisations financières	986 933,37		986 933,37	987 100,37
ACTIF IMMOBILISE	2 538 205,90	1 225 125,56	1 313 080,34	1 387 816,39
Stocks				
41100000 – Collectif client	50 653,46		50 653,46	29 627,87
41600000 – Clients douteux litigieux	1 033,61		1 033,61	885,61
41810000 – Clients – factures a etablir	27 000,00		27 000,00	30 291,19
49100000 – DEPREC. COMPTES CLIENTS		725,11	-725,11	-376,86
Clients et comptes rattachés	78 687,07	725,11	77 961,96	60 427,81
40100000 – Collectif fournisseur	6 162,75		6 162,75	78 043,65
Fournisseurs débiteurs	6 162,75		6 162,75	78 043,65
40910000 – Fournisseurs-avances et acompt	15 855,62		15 855,62	3 652,70
Avances et acomptes versés sur commandes	15 855,62		15 855,62	3 652,70
44410000 – Etat – impots societes	1 955,00		1 955,00	755,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 955,00		1 955,00	755,00
44560000 – TVA DEDUCT. PRORATA	3 814,07		3 814,07	2 462,21
44566000 – TVA DEDUCT SUR ABS	6 482,01		6 482,01	
44566001 – TVA DEDUCT SUR ABS INTRA	1 260,15		1 260,15	4 807,87
44566010 – Tva loyers non payes	4 480,00		4 480,00	4 800,00
44567000 – CREDIT DE TVA	97,00		97,00	64,00
44571400 – TVA COLLECTEE 10% TROLL/E	1 438,04		1 438,04	
44586000 – Tva sur factures non parvenues	2 687,52		2 687,52	13 931,89
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	20 258,79		20 258,79	26 065,97
44870000 – Etat – produits a recevoir	8 815,00		8 815,00	7 316,00
46707000 – GROSJEAN HEIDI	1 082,60		1 082,60	
46708000 – ORANGE	12,65		12,65	

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
46710300 – Vir oc, pg, md n + acc n+1	28 689,86		28 689,86	18 372,45
46710500 – Vir portokali				9 641,30
46712500 – Vir nisi				5 000,00
46720008 – PORTE C. (1600)				114,00
46870000 – Divers – produits à recevoir	570,00		570,00	
Autres créances	39 170,11		39 170,11	40 443,75
Créances	162 089,34	725,11	161 364,23	209 388,88
51212000 – Sib Siege	61 702,70		61 702,70	52 280,94
51212100 – BANQUE NEVACHE	4 208,24		4 208,24	17 706,73
53100000 – CAISSE	7 284,09		7 284,09	13 624,59
Disponibilités	73 195,03		73 195,03	83 612,26
Trésorerie	73 195,03		73 195,03	83 612,26
48600000 – Charges constatées d'avance	8 799,53		8 799,53	3 861,98
Charges constatées d'avance	8 799,53		8 799,53	3 861,98
ACTIF CIRCULANT	244 083,90	725,11	243 358,79	296 863,12
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 782 289,80	1 225 850,67	1 556 439,13	1 684 679,51

Bilan détaillé

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
10131000 – Capital	647 604,34	647 604,34
Capital social ou individuel	647 604,34	647 604,34
10611000 – Reserve legale	64 714,76	64 714,76
Reserve légale	64 714,76	64 714,76
11000000 – Report a nouveau	77 883,47	168 582,77
Report à nouveau	77 883,47	168 582,77
Résultat de l'exercice	-40 077,10	-90 699,30
CAPITAUX PROPRES	750 125,47	790 202,57
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
16412300 – Emprunt remb epte courant	41 621,34	57 173,23
Emprunts auprès des établissements de crédit	41 621,34	57 173,23
51810000 – Banque – Intérêts courus à payer	453,77	85,50
Découverts et concours bancaires	453,77	85,50
16550000 – Cautions	38 112,25	38 112,25
16880000 – Intérêts courus	46,29	62,15
17412200 – CC Sci TRoll	91 748,00	84 714,00
Emprunts et dettes financières diverses	129 906,54	122 888,40
45511000 – CC GROSJEAN PHILIPPE	145 979,97	146 689,54
45512000 – CC DUFFAU MARILYS	145 979,98	146 689,55
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	291 959,95	293 379,09
41910100 – ACOMPTE CB	53 122,11	45 616,52
41910101 – ACOMPTE CHQ	5 017,00	3 940,00
41910103 – Acpte cb n+1/enc n villas thal	63 458,22	65 122,41
41910104 – CREDITS EN COURS	2 373,78	1 932,45
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	123 971,11	116 611,38
40100000 – Collectif fournisseur	165 037,33	165 745,91
40810000 – Fournisseurs fact non parvenue	22 026,56	102 085,57
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187 063,89	267 831,48
42100000 – PERSONNELS – REMUNERATIONS DUES		1 517,24
43100000 – ECHEANCIER URSSAF	2 206,78	15 277,78
43110000 – URSSAF	8 034,32	2 855,64
44210000 – IR PREL. A LA SOURCE	211,44	317,29
44520000 – TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	1 260,15	4 807,87
44566000 – TVA DEDUCT SUR ABS		820,76
44571200 – TVA COLLECTEE 20%	9 092,25	2 544,30
44571210 – TVA COLLECTEE 20% COM LOC TIERS NEV	1 779,46	1 632,59
44571300 – TVA COLLECTEE 10% VENTE BOIS	147,74	265,47
44571400 – TVA COLLECTEE 10% TROLL/ELVA		29,89
44587000 – Tva sur factures a etablr		30,01
Dettes fiscales et sociales	22 732,14	30 098,84
Dividendes à payer		
40840000 – Frs immobil. – fact. non parvenues	4 456,98	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 456,98	
41100000 – Collectif client		5 429,00
41910105 – Credits covid villa thalassa	775,00	775,00
41910200 – Clts-Avces acptes re/us/cdes	3 372,94	
46707000 – GROSJEAN HEIDI		205,02
Autres dettes	4 147,94	6 409,02
DETTES	806 313,66	894 476,94
TOTAL PASSIF	1 556 439,13	1 684 679,51

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
70710000 – VENTE DE BOIS	2 781,96	2 091,08	690,88	33,04
70720000 – Vente relais vert		2 047,66	-2 047,66	-100,00
Ventes de marchandises France	2 781,96	4 138,74	-1 356,78	-32,78
Total ventes de marchandises	2 781,96	4 138,74	-1 356,78	-32,78
70600100 – RECETTE MENAGE	1 337,75	2 964,75	-1 627,00	-54,88
70600200 – RECETTE SUPPLEMENT ANIM	170,00	301,00	-131,00	-43,52
70600400 – RECETTE LOCATION DRAPS	4 491,00	4 325,00	166,00	3,84
70600500 – Prestation de service		1 878,50	-1 878,50	-100,00
70612000 – COM. SUR LOC. TIERS NEVAC	14 779,30	16 325,68	-1 546,38	-9,47
70612300 – Commissions cb	5 730,36	7 903,79	-2 173,43	-27,50
70613000 – Suivi inform photos villa	28 583,09	20 207,60	8 375,49	41,45
70620600 – LOCATION DE MATERIELS	320,03	420,06	-100,03	-23,81
70630200 – Conseil gestion		9 000,00	-9 000,00	-100,00
70830100 – Loyer chalet ho	59 374,71	58 350,42	1 024,29	1,76
70830300 – Location brides	7 440,00	7 609,00	-169,00	-2,22
70830400 – LOCATION SALLE CHARMOTT		8 340,00	-8 340,00	-100,00
70831300 – Rembt taxe fonciere	5 108,06	2 386,00	2 722,06	114,08
70831400 – LOCATION CHALET AAZ	145 137,63	150 079,58	-4 941,95	-3,29
70831401 – LOCATION CHALET TROLL	40 261,01	41 032,13	-771,12	-1,88
70831402 – LOCATION CHALET ELVA	16 860,09	15 010,52	1 849,57	12,32
70831403 – LOCATION CHALET ELECTRICITE CHAL	1 313,94	1 313,94		
70831409 – Meubles lognes	61 670,00	61 964,00	-294,00	-0,47
70880000 – CREDITS NON CONSOMMES		500,00	-500,00	-100,00
70881000 – COM SUR PORTAIL OUTRAIS	4 206,55	3 152,64	1 053,91	33,43
Prestation services France	396 783,52	411 750,67	-14 967,15	-3,64
70692000 – PRESTATIONS SIVOTA VILLA	27 000,00	30 000,00	-3 000,00	-10,00
Prestation services Export	27 000,00	30 000,00	-3 000,00	-10,00
Total production	423 783,52	441 750,67	-17 967,15	-4,07
79100000 – Transfert de charges d'exploitation	8 018,83	5 222,36	2 796,47	53,55
Transferts de charges	8 018,83	5 222,36	2 796,47	53,55
75800000 – Produits divers de gestion courante	12,62	103,46	-90,84	-87,80
Autres produits	12,62	103,46	-90,84	-87,80
Produits d'exploitation	434 596,93	451 215,23	-16 618,30	-3,68
60710000 – ACHATS BOIS POUR VENTE	1 237,50	1 890,00	-652,50	-34,52
60720000 – Achat pour vente		162,59	-162,59	-100,00
Achats de marchandises	1 237,50	2 052,59	-815,09	-39,71
60400100 – PRESTATAIRE SERVICES INFO	21 553,79	60 090,60	-38 536,81	-64,13
60400500 – PRESTATION ADMINISTRATIV	6 572,50		6 572,50	
60420000 – PRESTATIONS DIVERSES	2 691,23	9 494,01	-6 802,78	-71,65
60611100 – EAU NEVACHE	4 160,78	4 048,60	112,18	2,77
60612100 – ELECTRICITE MEI	1 381,61	996,72	384,89	38,62
60612101 – ELECTRICITE SORE	2 046,21	1 704,87	341,34	20,02
60612102 – ELECTRICITE EITIERO	1 865,68	1 714,83	150,85	8,80
60612103 – ELECTRICITE GOUROUN	1 814,82	1 490,33	324,49	21,77
60612104 – ELECTRICITE BARLET	1 144,93	998,95	145,98	14,61
60612105 – ELECTRICITE AOURO	1 516,89	1 746,35	-229,46	-13,14
60612106 – ELECTRICITE TAQUO	1 383,38	1 200,10	183,28	15,27
60612107 – ELECTRICITE PIGNOTTO		1 288,27	-1 288,27	-100,00
60612400 – ELECTRICITE TROLL/ELVA	4 402,88	4 132,65	270,23	6,54
60612700 – ELECTRICITE CHARMOTTES		5 478,47	-5 478,47	-100,00
60613000 – ESSENCE	41,63		41,63	

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
60614100 – BOIS CHAUFFAGE CHALET NE	412,50	616,00	-203,50	-33,04
60616000 – PRODUITS ENTRETIEN NEVAC	863,11	687,31	175,80	25,58
60630000 – Achats fourn pt equipt	3 034,79	1 195,37	1 839,42	153,88
60630100 – ACHATS FOURNITURES NEVA	19 390,13	17 324,81	2 065,32	11,92
60630400 – MATERIEL TECHNIQUE ELECT	2 040,90	2 260,15	-219,25	-9,70
60640000 – Fournitures bureau	864,03	201,75	662,28	328,27
60640100 – FOURNITURES BUREAU NEVA	351,05	778,20	-427,15	-54,89
61111300 – Sous traitance locat propriete	80 236,00	81 771,20	-1 535,20	-1,88
61150000 – SOUS-TRAITANCE GESTION N	40 360,00	29 145,00	11 215,00	38,48
61151000 – SOUS-TRAITANCE GESTION T	12 154,36	12 329,38	-175,02	-1,42
61152000 – SOUS-TRAITANCE CHALET D'E	5 000,02	4 500,00	500,02	11,11
61340100 – Location voiture	2 105,20	809,33	1 295,87	160,12
61350000 – LOCATIONS DE MATERIEL		17,43	-17,43	-100,00
61410000 – Charges copropriete	3 290,22	3 314,72	-24,50	-0,74
61410500 – CHARGES BRIDES	259,31	223,61	35,70	15,97
61500000 – Entretien et réparations	370,50	118,83	251,67	211,79
61520000 – Entretien immobilier	10 289,72	1 073,00	9 216,72	858,97
61551100 – LAVERIE LOCATION NEVACH	6 459,54	6 655,89	-196,35	-2,95
61551900 – Entretien brides	1 610,92		1 610,92	
61610000 – ASSURANCE CHALET D'EN HO	1 792,42	3 063,81	-1 271,39	-41,50
61610100 – ASSURANCE LOC NEVACHE	6 639,47	4 894,05	1 745,42	35,66
61610200 – Assurance loc.LORGUES	-182,33		-182,33	
61610600 – Assurance vehicule	306,56	458,00	-151,44	-33,07
61640000 – Risques d'exploitation		43,30	-43,30	-100,00
62221000 – Commission CB sur vente	12 229,68		12 229,68	
62222000 – Commission sur ventes	15 632,80	29 554,39	-13 921,59	-47,10
62260000 – Honoraires	4 440,00	25 177,20	-20 737,20	-82,36
62270000 – Frais d'actes et contentieux	42,59		42,59	
62300000 – Publicité	118,72	28,50	90,22	316,56
62340000 – Cadeaux clientele	1 473,99	136,21	1 337,78	982,15
62380000 – Dons	3 500,00	250,00	3 250,00	NS
62510000 – Voyages déplacements	20 650,10	379,30	20 270,80	NS
62510100 – Déplacements grece	1 768,40	291,80	1 476,60	506,03
62510200 – D+placements, missions, r+cep.	1 811,76	3 744,74	-1 932,98	-51,62
62520000 – Indemnités kilométriques	5 100,40	3 380,00	1 720,40	50,90
62560000 – Restaurant hotel	3 602,21	1 563,25	2 038,96	130,43
62570000 – Réceptions	16,24		16,24	
62610100 – AFFRANCHISSEMENT NEVAC	273,49	314,42	-40,93	-13,02
62620000 – Telephone	1 731,83		1 731,83	
62620300 – TELEPHONE BUREAU NEVAC	723,62	934,48	-210,86	-22,56
62620500 – Skype		20,00	-20,00	-100,00
62630100 – Serveur info	999,45	1 031,55	-32,10	-3,11
62630200 – Service informatique	1 729,98	847,57	882,41	104,11
62640100 – INTERNET QUEYRELIN	161,36	147,45	13,91	9,43
62640200 – INTERNET ELFES	323,09	197,39	125,70	63,68
62640300 – INTERNET AOURO	646,45	574,16	72,29	12,59
62640400 – INTERNET PIGNOTTO	126,50	389,39	-262,89	-67,51
62640500 – INTERNET MELEZIN		34,00	-34,00	-100,00
62640600 – INTERNET BAOUBA		19,00	-19,00	-100,00
62640900 – INTERNET CHAVILLON		28,00	-28,00	-100,00
62641000 – INTERNET EITIERO	431,76	431,76		

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
62641100 – INTERNET TROLL	359,76	359,76		
62641200 – INTERNET TAQUO	428,86		428,86	
62780000 – Frais bancaires	1 839,81	2 560,14	-720,33	-28,14
62781000 – SERVICE BANCAIRE NEVACH	749,52	863,94	-114,42	-13,24
62781100 – Com recette cb		22,30	-22,30	-100,00
62810000 – Concours divers (cotisations..	1 550,00	560,00	990,00	176,79
Autres achats & charges externes	330 687,12	339 706,59	-9 019,47	-2,66
63120000 – TAXE D'APPRENTISSAGE	259,70	115,99	143,71	123,90
63130000 – CONTRIBUTION FORMATION P	304,23	108,00	196,23	181,69
63330000 – CONTRIBUTION CPF-CDD	263,18	19,64	243,54	NS
63511000 – Cotisation cfe	2 093,00	4 365,00	-2 272,00	-52,05
63512000 – Taxes foncieres	10 438,00	10 186,00	252,00	2,47
63512100 – TAXES FONCIERES BRIDES	1 012,00	904,00	108,00	11,95
63512200 – TAXE HABITATION	209,00	592,00	-383,00	-64,70
63520000 – TVA non récupérables	1 792,00		1 792,00	
63521000 – Prorata tva non recuperee		3 009,00	-3 009,00	-100,00
63531000 – FRAIS DE DOUANE	35,00		35,00	
63540000 – Droits enregistr.timbres	4,53	48,71	-44,18	-90,70
Impôts, taxes et vers. assim.	16 410,64	19 348,34	-2 937,70	-15,18
64110000 – REMUNERATION BRUTE	44 007,35	19 652,13	24 355,22	123,93
Salaires et Traitements	44 007,35	19 652,13	24 355,22	123,93
64500000 – ASSURANCE CHOMAGE	1 105,48	82,50	1 022,98	NS
64510000 – SECURITE SOCIALE	9 087,50	5 440,57	3 646,93	67,03
64520000 – APICIL PREVOYANCE	875,87	391,17	484,70	123,91
64521000 – AGIR REUNICA SANTE	894,72	894,72		
64530000 – RETRAITE COMPLEMENTAIRE	2 645,05	1 181,25	1 463,80	123,92
64580000 – APEC	6,48	6,48		
64710000 – ABONDEMENT PEE	5 000,84	5 000,84		
Charges sociales	19 615,94	12 997,53	6 618,41	50,92
68111000 – Dot amort immo incorporelles	55 104,12	55 104,12		
68112000 – Dot amort immo corporelles	23 921,91	23 867,14	54,77	0,23
68174000 – DOT. DEPREC. CREANCES CLI	348,25	376,86	-28,61	-7,59
Amortissements et provisions	79 374,28	79 348,12	26,16	0,03
65120000 – REDEVANCES SACEM/SPRE	475,79	419,16	56,63	13,51
65800000 – Charges div. gestion courante	37,71	22,91	14,80	64,60
Autres charges	513,50	442,07	71,43	16,16
Charges d'exploitation	491 846,33	473 547,37	18 298,96	3,86
RESULTAT D'EXPLOITATION	-57 249,40	-22 332,14	-34 917,26	156,35
76800000 – Autres produits financiers	907,40		907,40	
Produits financiers	907,40		907,40	
66116000 – Interets/emprunts	970,53	1 351,66	-381,13	-28,20
66150000 – Interets des comptes courants		-3 148,88	3 148,88	-100,00
66160000 – AGIOS	1 362,85		1 362,85	
Charges financières	2 333,38	-1 797,22	4 130,60	-229,83
Résultat financier	-1 425,98	1 797,22	-3 223,20	-179,34
75550000 – Quote parts res sci echaillon	-167,00	368,00	-535,00	-145,38
75551000 – Quote parts result sci troll	14 966,00	15 284,00	-318,00	-2,08
Opérations en commun	14 799,00	15 652,00	-853,00	-5,45
RESULTAT COURANT	-43 876,38	-4 882,92	-38 993,46	798,57
77110000 – ANNULATION SANS REMBOU	42,01	374,00	-331,99	-88,77
77180000 – Autres produits exceptionnels	2 774,79	2 345,45	429,34	18,31

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits exceptionnels	2 816,80	2 719,45	97,35	3,58
67121000 – PENALITE		62 876,00	-62 876,00	-100,00
67200000 – Charges sur exercices antérieurs	217,52	25 659,83	-25 442,31	-99,15
Charges exceptionnelles	217,52	88 535,83	-88 318,31	-99,75
Résultat exceptionnel	2 599,28	-85 816,38	88 415,66	-103,03
69900000 – Reductions et credit d'impot	-1 200,00		-1 200,00	
Impôts sur les bénéfices	-1 200,00		-1 200,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-40 077,10	-90 699,30	50 622,20	-55,81

Liasse fiscale

Déclaration de résultat 2065

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SARL AAZ System			
SIRET	3 5 3 3 1 1 4 6 7 0 0 0 3 2		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
Chemin DES SALGUES			
83780 FLAYOSC			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	---	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	38 077
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i>	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	☐	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
		Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées	ECF ☐	Viseur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
- du prestataire :			
- du comptable : SELAS MAZARS EXPERTS & CONSEILS			
2B Avenue Pierre de Coubertin 38170 SEYSSINET PARISSET			Tél : 04.76.84.43.43
- du conseil :			Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :			Tél :
- N° d'agrément :			

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

- 1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case ☐
- 2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
- 4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions			(e)	
autres que celles visées en (a),			(f)	
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

[illegible]

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		44 007
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

2069RCI

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	X

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt au titre du mécénat	1 955

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SARL AAZ System
Adresse	Chemin DES SALGUES 83780 FLAYOSC
N° Siren	353311467

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° Siren	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	426 565	Plafond de déductibilité (20 000€ ou ligne 1 x 5 %) ²	2	20 000
----------------------------------	---	---------	---	---	--------

I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes ³	3	2 000
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b	
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c	
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	2 000
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 – ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4)]	7	

II – APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	2 000
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	18 000

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5% du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France. Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁵	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁶		Excédents imputés ⁷		Excédents restant à imputer ⁸ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2	1 258	D (C-12)	1 258	13	1 258	
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	1 258

IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de déductibilité (reporter ligne 4)	16	2 000
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	2 000
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60% sans application du seuil de 2 millions d'euros ⁹	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	1 258
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹⁰	21	1 258
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ¹¹ [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40%	23	1 955

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD.

V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ¹²

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	Total	

VI – UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	1 955
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 – montant case 25 si case 24 > case 25)	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 – montant case 24 si case 25 > case 24)	27	1 955

⁵ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁶ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁷ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁸ Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

⁹ Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

¹⁰ Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

¹¹ Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

¹² Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

Tableaux fiscaux Réel Simplifié

Désignation de l'entreprise <u>SARL AAZ System</u>					Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>Chemin DES SALGUES 83780 FLAYOSC</u>								
Numéro SIRET* <u>3 5 3 3 1 1 4 6 7 0 0 0 3 2</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
					Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>			
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
					Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial*		010		012			
	incorporelles { Autres*		014	285 253	016	222 105		
	Immobilisations corporelles*		028	1 266 018	030	1 003 020		
	Immobilisations financières* (1)		040	986 933	042	986 933		
	Total I (5)		044	2 538 205	048	1 225 125		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	15 855	066	15 855		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	78 687	070	725		
			072	67 546	074	67 546		
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	73 195	086	73 195		
	Charges constatées d'avance *		092	8 799	094	8 799		
	Total II		096	244 083	098	725		
	Total général (I + II)		110	2 782 289	112	1 556 439		
PASSIF						Exercice N N° 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		120	64 7 694		
	Écart de réévaluation		124		124			
	Réserve légale		126		126	64 714		
	Réserves réglementées*		130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		132			
	Report à nouveau		134		134	77 883		
	Résultat de l'exercice		136		136	(40 077)		
	Subventions d'investissement		137		137			
	Provisions réglementées		140		140			
	Total I		142		142	750 125		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156	171 981		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164	123 971		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		166	187 063		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	12 279	172	22 732		
	Comptes courants d'associés		173		173	291 959		
	Autres dettes		175		175	8 604		
	Produits constatés d'avance		174		174			
Total III		176		176	806 313			
Total général (I + II + III)		180		180	1 556 439			
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	25 760
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	1 033	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	4 456
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL AAZ SystemNéant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	2 781	
	Production vendue	biens	215		214		
		services*	217	27 000	218	423 783	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	8 031	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	434 596
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	1 237	
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	330 687	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 093	244	16 410	
	Rémunérations du personnel*				250	44 007	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	19 615	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2° al.3 du CGI)	255		254	79 026	
	Dotations aux provisions				256	348	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	513	
	Total des charges d'exploitation (II)						264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(57 249)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280	15 706		
	Produits exceptionnels	(IV)		290	2 816		
	Charges financières	(V)		294	2 333		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300	217	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	(1 200)		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312		314	40 077	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	2 000		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. sepdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	1 200	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
		Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	38 077	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356			
Déficits antérieurs reportables : *.....72 111.....dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	38 077		

83780 FLAYOSC

Divers à réintégrer

Legend Group

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AAZ System

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	285 253	412		414		416	285 253				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	69 901	422		424		426	69 901				
	Constructions	430	1 108 384	432		434		436	1 108 384				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	15 680	442		444		446	15 680				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	22 895	462		464		466	22 895				
	Autres immobilisations corporelles	470	44 699	472	4 456	474		476	49 156				
Immobilisations financières		480	987 100	482		484	167	486	986 933				
TOTAL		490	2 533 915	492	4 456	494	167	496	2 538 205				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles	500	167 001	502	55 104	504		506	222 105		
	Terrains	510	628	512		514		516	628		
	Constructions	520	906 185	522	16 657	524		526	922 843		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	12 593	532	1 124	534		536	13 718		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	16 710	552	3 899	554		556	20 609		
Autres immobilisations corporelles	560	42 980	562	2 240	564		566	45 220			
TOTAL		570	1 146 099	572	79 026	574		576	1 225 125		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements *	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values						
									Court terme *	Long terme					
									⑤	19 %	⑥	15 % ou 12,8 %	⑦	0 %	⑧
	1														
	2														
	3														
	4														
	5														
	6														
	7														
8															
9															
10															
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592	594	596	598	600			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579			Régularisations	590		583	594		595				
TOTAL						596		585	597		599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AAZ System

Néant ☐ *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	376	652	348	654		656	725
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	376	682	348	684		686	725

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terreins	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	72 111
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	72 111
Déficits de l'exercice	860	38 077
Total des déficits restant à reporter	870	110 188

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	27 874
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	42 143
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SARL AAZ System															Néant ☐		*			
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023															Durée en nombre de mois		12			
DECLARATION DES EFFECTIFS																				
Effectifs moyens du personnel															376		2			
Dont apprentis															657					
Dont handicapés															651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108		426 565			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105					
TOTAL 1															106		426 565			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115		12			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143					
Subventions d'exploitation reçues															113					
Variation positive des stocks															111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116		8 018			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153					
TOTAL 2															144		8 031			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																				
Achats															121		78 770			
Variation négative des stocks															145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125		251 049			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148		513			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150					
TOTAL 3															152		330 332			
IV Valeur ajoutée produite																				
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137		104 264	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																				
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117		104 264			
Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022					
Effectifs au sens de la CVAE															023		1			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															026					
Période de référence															024		/ /			
Date de cessation															186		/ /			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.F.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

3 5 3 3 1 1 4 6 7 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AAZ System

ADRESSE (voie)

Chemin DES SALGUES

CODE POSTAL

83780

VILLE

FLAYOSC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	42 480

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille	DUFFAU	Prénom(s)	MARILYS
Nom d'usage		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	21 240
Naissance : Date	09/12/1957	N° Département	57	Commune	THIONVILLE
Pays	FRANCE				
Adresse : N°		Voie	La Haute Maure, Chemin de Salgues		
Code Postal	83780	Commune	FLAYOSC	Pays	FRANCE
Titre (2)		Nom de famille	GROSJEAN	Prénom(s)	PHILIPPE
Nom d'usage		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	21 240
Naissance : Date	07/09/1957	N° Département	25	Commune	MONTBELIARD
Pays	FRANCE				
Adresse : N°		Voie	La Haute Maure, Chemin des Salgues		
Code Postal	83780	Commune	FLAYOSC	Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'ann. III au C.G.T.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 3 5 3 3 1 1 4 6 7 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AAZ System

ADRESSE (voie) Chemin DES SALGUES

CODE POSTAL 83780

VILLE FLAYOSC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

Annexes fiscales

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise SARL AAZ System

Chemin DES SALGUES

83780 FLAYOSC

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



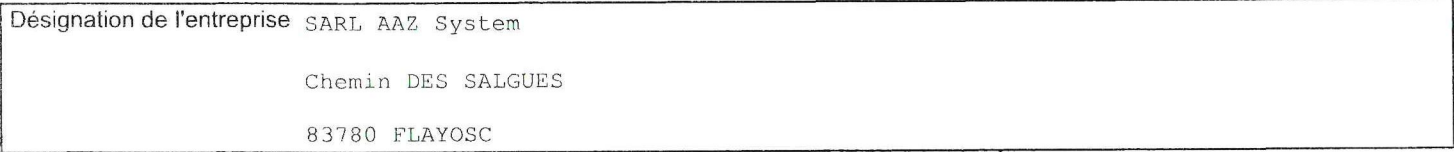
Désignation de l'entreprise SARL AAZ System

Chemin DES SALGUES

83780 FLAYOSC

[illegible]

CA20CHAAVA

[illegible]

SARL AAZ SYSTEM
LA HAUTE MAURE
CHEMIN DE SALGUES
83510 LORGUES
Mail marilysphilippe@hotmail.com
SIRET 353 311 467 00024 APE NAF 7022Z
RCS Drag B 353 311 467 Capital 647 604 €
TVA FR 87353311467

PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT DE l'exercice clos au 31/12/2023

Résolution

La présentation des comptes fait apparaitre une perte de 40 077euros qui sera affecté en Report à nouveau, le gérant met à disposition des associés les éléments comptables de L'exercice.

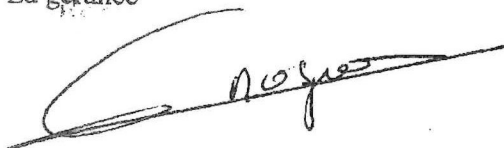
Vote de l'assemblée générale du 30 juin 2024 à 17 heures à Flayosc au siège de la société

Procès-verbal de l'A.G.O du 30 juin 2024 à 17 heures

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme

La gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. S. G.', is written over a horizontal line.

SARL AAZ SYSTEM
LA HAUTE MAURE
CHEMIN DE SALGUES
83510 LORGUES

Mail marilysphilippe@villasthalassa.com

SIRET 353 311 467 00032 APE NAF 7022Z

RCS Drag B 353 311 467 Capital 647 604 €

TVA FR 87353311467

Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2024 à 17 heures à Flayosc au siège de la société
Procès-verbal de l'A.G.O du 30 juin 2024 à 17 heures
Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège de la société sur
convocation du gérant

Présents

DUFFAU Marilys

20060 parts

GROSJEAN Philippe

20060 parts

Soit 40120 parts sur 40120 parts représentant le capital social

Grosjean Philippe le gérant et associé préside la séance. Il constate en conséquence que
l'assemblée peut valablement délibérer et propose l'ordre du jour

Ordre du jour

Présentation et approbation des comptes de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2023

La présentation des comptes fait apparaître une perte de 40 077 euros qui sera affecté en
report à nouveau, le gérant met à la disposition des associés les éléments comptables de
l'exercice.

L'unanimité des associés approuvent les comptes et donnent quitus au gérant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures

Antoine Grosjean à l'origine
la Gérance

